

Bulletin bimestriel d'informations communales

Le St Laurentais



N°4

Janvier / Février 2009

Une année s'achève, une autre commence.

Pour certains, l'année 2008 fut une année de doutes et de chagrins, pour d'autres une année de certitudes et de bonheurs. Il en est ainsi du temps qui passe ! Entre l'injuste hasard et la belle destinée, notre vie suit les méandres d'un fleuve capricieux.

Formons le souhait que 2009 nous procure ses bienfaits et que derrière nos frontières, la paix étouffe la guerre !

A notre échelle, le bonheur, c'est celui de tous les jours, celui de ceux que nous connaissons, de ceux que nous aimons. Que cette année apporte à ceux qui nous sont chers, la santé et la prospérité. Prospérité, ce mot est de moins en moins utilisé, car dans beaucoup de cas, plutôt que de prospérer, nous tentons simplement de nous maintenir à niveau : garder un emploi, payer sa maison, etc...

En désirant nous investir dans la défense des intérêts de nos concitoyens, nous avons choisi une mission sans doute passionnante, mais ô combien périlleuse ! En effet, malgré tous nos efforts, nous ne pouvons contenter tout le monde. Tout simplement parce que nos budgets ne sont pas extensibles à merci ; « Faire de son mieux semble insuffisant, et pourtant c'est notre contrainte. » "Aller à la rencontre des autres", "s'épanouir en harmonie" sont autant de désirs auxquels nous tentons de répondre.



Parce que votre « bien-vivre » est une de nos préoccupations première, le Conseil Municipal, les employés municipaux, le Conseil des Sages, le Conseil municipal des jeunes et moi-même vous présentons tous nos meilleurs vœux de BONHEUR pour cette nouvelle Année 2009.

Le Maire
Raymond MINIER

AFFAIRES SOCIALES

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Le 1^{er} Mardi de chaque mois
de 14h à 16h

ACTUALITE BOURSES EMPLOI-TREMPLIN

INFORMATION : la Région et le Pays aident les créateurs.



Créer son propre emploi n'est pas un pari impossible. En Pays Rochefortais, la Région aide les créateurs et repreneurs d'entreprises.

Il s'agit d'une démarche proposée par la Région Poitou-Charentes qui a créé le dispositif bourses-tremplin pour l'emploi.

Aucun secteur d'activité n'est privilégié, les bourses emploi-tremplin sont accordées aussi bien à un projet de salon de coiffure, qu'un restaurant ou une entreprise de plomberie. Toutefois les critères d'inéligibilité existent, (se renseigner auprès de l'Atelier de la Création du Pays Rochefortais ou de la Région).

Pour tout renseignement et demande de financement pour les Bourses Tremplins pour l'Emploi, s'adresser à

Frédéric Marchesseau, Mission locale de Rochefort

– Tel : 05-46-99-06-00

TRANSPORTS

TER + BUS

ROCHEFORT – LA ROCHELLE :

Ça fonctionne

Depuis la rentrée de septembre, la liaison Sncf cadencée Rochefort-la Rochelle a mis en place deux rotations supplémentaires soit 16 allers-retours quotidiens entre les deux agglomérations, dont 7 pour la seule desserte inter urbaine.

Cette dernière fait halte dans toutes les gares (nouvellement créées ou déjà existantes) entre les deux villes : Saint Laurent de la Prée, Chatelaillon, Angoulins, Aytré et la Rochelle gare.

Une nouvelle ligne la Rochelle – Porte Dauphine vient de s'ouvrir et coïncide avec la mise en circulation de deux trains supplémentaires.

La très grande majorité des voyageurs utilise, pour l'instant, ce service pour leurs déplacements domicile – travail ou domicile – établissement scolaire.

UN ATELIER EQUILIBRE

POUR QUI ?

POURQUOI ?

Vous êtes âgés de plus de 60 ans, vous habitez les communes de **FOURAS, YVES** et **ST LAURENT DE LA PREE**, vous êtes soucieux de votre santé, vous craignez les chutes, vous avez perdu votre souplesse d'antan, vous avez envie de rencontrer d'autres personnes ...

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Centre Ouest (**CRAMCO**) et le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (**CODEP EPGV 17**), avec le concours du Centre Local d'Information et de Coordination du Pays Rochefortais (**C.L.I.C.**), vous proposent de participer à un ATELIER EQUILIBRE pour la PREVENTION DES CHUTES.

OÙ ?

À FOURAS



u21497124 www.fotosearch.fr

L'Atelier Equilibre se déroule en **10 séances**. Chaque séance dure 1H à raison d'une fois par semaine. Attention ce ne sont pas des séances de kinésithérapie.

Il vous suffit d'être **autonome pour le moyen de transport** entre son domicile et la salle où se dérouleront les séances.

L'Atelier est gratuit pour les participants.

Information et inscription auprès de : Véronique BELLANGER, coordinatrice du Centre Local d'Information et de Coordination du Pays Rochefortais ou à la Mairie de Saint Laurent ☎ **05 46 84.35 00**.

Une réunion sera organisée pour les personnes intéressées le **22 Janvier 2009 Salle Gazin à Fouras à 11 h 00**.

Faites-vous connaître rapidement !

C.L.I.C. du Pays Rochefortais, Cour Chanzy, BP 80 262, 17305 ROCHEFORT Cx. ☎ 05 46 82 35 25

Email : clic.pays-rochefortais@wanadoo.fr



TER. POUR ETRE BIEN, BOUGEONS MIEUX.

ATELIER EQUILIBRE

Il reste des places de disponible, vous pouvez vous inscrire auprès de la Mairie ou du CLIC (Centre Locale d'information et de coordination) de Rochefort, ci-joint l'information.

ELECTIONS EUROPEENNES

Le Conseil de l'Union européenne a pris acte, au cours de sa session du 6 juin 2008 que les élections européennes auraient lieu dans la période du 4 au 7 juin 2009.



Dans la mesure où la décision du Conseil fixant la date de ces élections doit en principe intervenir au moins un an avant la date normalement prévue pour l'élection, c'est-à-dire à la fin de la période quinquennale suivant la précédente élection, **les élections européennes devraient se tenir le 7 juin 2009.**

A LOUER

-Bureau commercial de 40 m²

situé à côté de l'arrêt cadencé de la SNCF, **dans l'ancienne gare**, en rez-de chaussée, accessible aux personnes à mobilité réduite, grand espace de parking, distribuant 2 autres locaux.

Ce local carrelé est composé :

- d'une entrée/bureau 6m²,
 - d'une salle d'eau avec fenêtre, petit placard aménagé, lavabo et douche à même le sol avec carrelage antidérapant,
 - d'une pièce de 16m² équipée d'une VMC, d'une arrivée d'eau chaude et d'eau froide, d'une évacuation,
 - d'une pièce lumineuse, plus grande donnant sur une porte fenêtre et une petite fenêtre.
- Chauffage par chaudière murale au gaz de ville, bonne isolation, très bon état général.



Loyer actuel 370 € bail commercial à reprendre.

-Zone d'Activité Artisanale du bois brulé: Atelier relais de 100m²

Pour renseignements contacter la mairie.

Le recensement

Depuis le 1^{er} janvier 1999, le recensement est **obligatoire et universel**.

Il concerne **tous les garçons et les filles âgés de 16 ans**.

Où se faire recenser?

À la mairie de votre domicile (ou au consulat pour celles et ceux qui résident à l'étranger)

Quand se faire recenser?

Entre la date anniversaire de vos 16 ans et les 3 mois qui suivent.



Attestation de recensement

Une attestation est délivrée par la mairie (ou le consulat). Elle est **indispensable** pour l'inscription à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, conduite accompagnée...).

Important

Le recensement est la condition indispensable à l'inscription sur les listes électorales.

DESCRIPTION DU RISQUE INONDATIONS PAR EROSION ET SUBMERSION MARINES

Qu'est-ce qu'une inondation par érosion et submersion marines ?

Dans les communes littorales, existe le risque de submersion, phénomène dit de « surcote ».

Comment se manifeste-t-il ?

Cela peut survenir exceptionnellement lorsqu'un grand vent d'ouest se combine avec une marée de fort coefficient.

Ce risque qui touche en priorité les communes dont le niveau des terres est inférieur à celui de la mer, est, bien entendu, accentué par le phénomène d'érosion marine et éolienne.

QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

La zone de marais est concernée par ce risque. Plusieurs points sensibles sont à signaler : la Basse Roche, la Haute Roche, le Bois, le Péré, les Prés Rouges, le Chatelet, les Carcaux, la Grande Motte, le Pont de Charras, ainsi que la N137 qui est très fréquentée.

La tempête de 1999 n'a pas causé de dégâts très importants. Néanmoins la N137 a été impraticable dans sa partie nord et la voie ferrée interdite pendant plus d'une semaine.



PREFECTURE DE LA CHARENTE MARITIME

Il est organisé dans le département de la Charente-Maritime, au titre de l'année 2009, une session de la partie départementale de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.



Les épreuves de la partie départementale se dérouleront à La Rochelle :

- le 11 mai 2009, pour la première épreuve de topographie locale et géographie du département de la Charente-Maritime,
- le 12 mai 2009 et les jours suivants en fonction du nombre de candidats, pour la deuxième épreuve relative à la vérification de l'aptitude à la conduite d'un véhicule taxi.

Le dossier d'inscription devra parvenir complet avant le **11 mars 2009** (le cachet de la poste faisant foi pour les dossiers envoyés par voie postale) à l'adresse suivante :

Préfecture de la Charente-Maritime
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Usagers de la Route – Service Taxis
38, rue Réaumur – 17017 La Rochelle Cedex 01

Le contenu du dossier d'inscription et le détail des épreuves peuvent être consultés en Mairie ou sur le blog.

HEURES D'OUVERTURE de la MAIRIE AU PUBLIC

Lundi – Mardi de 12h à 17h

Mercredi de 10h à 14h

Jeudi - Vendredi de 10h à 12h

L'accueil téléphonique fonctionne dès 8h le matin
au 05. 46. 84. 00. 35

Courriel: st.laurent.de.la.pree@mairie17.com

Blog: <http://saint-laurent.over-blog.fr/>

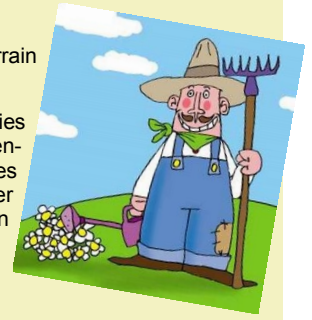
Petites annonces gratuites:

<http://saintlaurentannonce.over-blog.fr/>

Création de jardins familiaux

La Mairie, vient de réserver une parcelle de terrain pour y faire un potager.

Pour le plaisir de croquer de belles tomates mûries au soleil en fin d'été, de se régaler d'une laitue tendre et goûteuse, de parfumer les salades d'herbes aromatiques fraîchement coupées, de ramasser ses courgettes ou ses radis... rien ne vaut un potager, même un tout petit.



Alors, n'hésitez pas venez vous renseigner à la Mairie.



Préfecture de la Charente-Maritime

Lutte contre le frelon asiatique.

Mon attention a été appelée sur les risques potentiels que pourrait représenter le frelon asiatique. Cet insecte, présent en France depuis 2005, est en voie d'installation progressive dans notre département.

Selon les observations des spécialistes, ce frelon est peu agressif envers l'homme et ses nids sont souvent très éloignés de la présence humaine.

Néanmoins, la présence de nids, particulièrement visibles en cette saison, notamment en haut des arbres à proximité des cours d'eau, peut interpeller la population et l'inciter à solliciter leur destruction.

Or, de la mi-octobre à fin février, ces nids ne contiennent plus aucun frelon et ne constituent dès lors aucun danger pour les personnes. Leur destruction pendant cette période précise est inutile.

En revanche, les colonies de frelons asiatiques se reconstituent ailleurs à partir du printemps, période opportune pour la mise en œuvre de la lutte.

De nombreuses sociétés spécialisées dans ce travail, répertoriées dans le département, interviennent à la demande des particuliers. Le concours des sapeurs-pompiers ne pourra être sollicité qu'en cas de carence avérée des services privés spécialisés et s'il existe un danger réel pour les personnes.

En matière de santé animale, je vous informe que le frelon asiatique ne représente pas un risque réglementé, dans le sens où il n'est pas vecteur de maladie, ni pour le rucher, ni pour l'homme.

Il constitue toutefois un risque potentiel pour les ruchers qui sont affaiblis, lorsque les abeilles sont attaquées massivement et que leur effectif est sensiblement diminué.

Je vous engage, toutefois, si des apiculteurs exercent leur activité sur le territoire de votre commune, à leur communiquer les informations sur les moyens de lutte suivants :

La capture par piégeage des fondatrices proches des ruchers doit avoir lieu principalement entre les mois de février et de mars ;
Le piégeage des frelons peut être réalisé toute l'année, près des ruchers.

Bien évidemment, ces méthodes ne peuvent être mises en œuvre que par des personnes compétentes et disposant des équipements de protection individuels adaptés. Vous pouvez utilement prendre l'attache, soit du syndicat apicole départemental de la Charente-Maritime (1 rue des Salines, 17230 CHARRON), soit du groupement de défense sanitaire apicole de la Charente-Maritime (1 rue des Peupliers, 17250 BEURLAY), pour obtenir les informations techniques relatives aux méthodes de prévention et de lutte contre le frelon asiatique.

Le Préfet, Henri MASSE,

Matin bonheur

Depuis 3 ans déjà les assistantes maternelles de St Laurent et Fouras se réunissent chaque mardi matin à la salle polyvalente.

On y retrouve une dizaine de bambins jouant ensemble sous la vigilance de ces dames. C'est un moment privilégié où les assistantes maternelles peuvent échanger et les enfants découvrent peu à peu la vie en collectivité, c'est la passerelle idéale vers l'entrée à l'école.

Ces matinées sont très conviviales et ouvertes à toutes les assistantes maternelles.



Modification du ramassage scolaire par R'bus

Après les nombreuses démarches des élus et des parents d'élèves auprès de la CAPR, celle-ci modifie sa desserte de St Laurent de la Prée.

L'arrêt « La Michelière » situé à St Pierre sera desservi dès le 5 janvier par la ligne R'bus 2.5 (St Laurent - Collège Pierre Loti) uniquement pour la rentrée de 8h00 et à seule destination des élèves scolarisés au collège Pierre Loti. Les horaires de passage des cars sont ainsi modifiés:

Les Charmilles 2ème entrée 7h15

Le Bourg 7h17

Le Coteau 7h18

Saint Pierre 7h20

Petit Loire 7h21

La Michelière 7h22

Cours d'Ablois (collège Pierre Loti) 7h37.



Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre le service Environnement et aménagement du Territoire de la CAPR par téléphone au 05 46 82 80 35 ou par mail : transportscolaire@cda-paysrochefortais.fr

PERIODES D'OUVERTURE DE LA PECHE FLUVIALE EN 2009 DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Cours d'eau de 1ère catégorie :

Pêche aux lignes : ouverte du 14 mars au 20 septembre inclus.

Pêche aux engins et aux filets : **interdite toute l'année.**

Cours d'eau de 2ème catégorie :

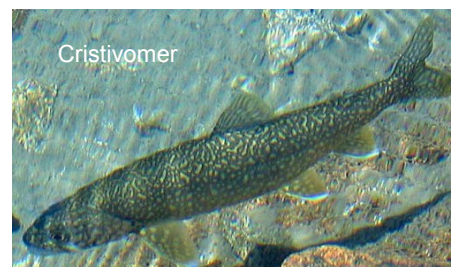
Pêche aux lignes : **ouverte toute l'année.**

Pêche aux engins et aux filets autorisé dans l'ARP : **ouverte toute l'année.**

Sauf

Tamis à civelles : Pêcheurs amateurs : ouverte du 1er janvier au 15 mars et du 1er décembre au 31 décembre inclus

Pêcheurs professionnels : ouverte du 1er janvier au 15 avril et du 15 novembre au 31 décembre inclus



Rappel : Relevé hebdomadaire obligatoire des filets et tamis du samedi 18h00 au lundi 6h00.

A) Pêche interdite en tout temps pour : grande alose, saumon, truite de mer, anguille d'avalaison, esturgeon, écrevisse à pattes rouges, écrevisse des torrents, écrevisse à pattes blanches, écrevisse à pattes grêles.

B) Espèces faisant l'objet de périodes d'ouverture spécifiques : (les dates mentionnées y étant incluses)

Désignation des espèces	Cours d'eau de 1er catégorie	Cours d'eau de 2ème catégorie
Ombre commun	16 mai au 20 septembre	16 mai au 31 décembre
Civelle	Pêche interdite	Amateurs: 1er janvier au 15 mars et 1er décembre au 31 décembre Professionnels: 1er janvier au 15 avril et 15 novembre au 31 décembre
Brochet	14 mars au 20 septembre	1er janvier au 25 janvier et 18 avril au 31 décembre (1)
Truites fario, truite arc-en-ciel (4), saumon de fontaine, ombre chevalier et cristivomer	14 mars au 20 septembre	14 mars au 20 septembre
Alose feinte	Néant	1er février au 30 juin
Lamproie marine	Néant	1er janvier au 15 mai et 1er au 31 décembre (2)
Lamproie fluviatile	Néant	1er janvier au 15 avril et 15 octobre au 31 décembre (2)
Ecrevisses américaines	14 mars au 20 septembre	1er janvier au 31 décembre
Grenouilles (vertes et rousses)	15 juin au 20 septembre	1er janvier au 15 mars et 15 juin au 31 décembre (3)

(1) Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2ème catégorie. (seule la pêche à l'aide du ver de terre manié peut-être pratiquée en vue de la capture des carnassiers autres que le brochet).

(2) Pêche aux engins et aux filets uniquement

(3) Grenouilles : la mutilation, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non de la grenouille verte ou de la grenouille rousse, qu'il s'agisse de spécimens morts ou vivants, sont interdits en toute période dans le conditions de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés.

(4) La truite arc-en-ciel peut-être pêchée toute l'année uniquement dans les plans d'eau classés en 2ème catégorie piscicole.



REPAS DES AINES

LE DIMANCHE 08 FEVRIER 2009

Afin, que le traiteur puisse s'organiser pour vous confectionner le repas, **vous avez jusqu'au 23 Janvier 2009 pour vous inscrire à la Mairie.**

Rappel : Cette année, le repas des aînés se déroulera au Domaine du Bois 502, rue Croix des Joncs à Saint Laurent de la Prée.

Les personnes âgées de 65 ans et plus pourront s'inscrire à la Mairie, en se déplaçant ou en téléphonant au 05.46.84.00.35.

Le Jour du repas si des personnes, ne peuvent se déplacer ou n'ont pas de moyen de transport, merci de le préciser lors de votre inscription auprès du secrétariat de la Mairie. Les Elus se feront un plaisir de vous véhiculer.

Agenda

JANVIER

-Vendredi 30, 20h, pièce de théâtre "Nuit d'ivresse" de Josiane Balasko, grande salle

FEVRIER

- Samedi 7, de 14h à 16h initiation au judo et à l'aïkido, grande salle polyvalente
- Dimanche 8, à 12h00, repas des aînés
-Samedi 14, repas dansant de la St Valentin organisé par l'association Fest' en herbe

MARS

- Samedi 14, Carnaval organisé par l'association des Parents d'élèves, grande salle polyvalente.
- Dimanche 22, course cycliste.



Le **samedi 7 février** dans la grande salle polyvalente, une **initiation au judo et à l'aïkido** aura lieu pour les St Laurentais. Organisé par le club Fouras-St Laurent, Renseignement auprès de Mr MATHURIN au 05 46 84 62 75

Saint Valentin



La St Valentin, pour vous c'est quoi ?

Tout simplement la célébration des amoureux mais aussi une **belle occasion** pour passer un **agréable moment** entre ami(e)s.

Lors de la planification de la salle polyvalente, l'association **Fest'en Herbe** a retenu la soirée du **14 février 2009** pour votre plus grand plaisir !

En effet, un **dîner dansant** vous sera proposé pour vous, vos amoureux et vos amis !

Le menu **spécial St Valentin** et l'animation sont en cours de réalisation mais le prix de cette soirée ne devrait pas dépasser celui du dîner charentais (- de 30 €/pers.) !

Nous vous attendons avec impatience ; **la soirée est ouverte à tous !**

Et en attendant le 14 février, toute l'équipe de Fest'en Herbe vous souhaite à tous et à toutes une très belle année 2009

Pour plus de renseignements (menu, réservation...) : <http://festenherbe.over-blog.fr>

PAYS ROCHEFORTAIS

Communiqué sur les dates de la Fête de l'estuaire 2009

Suite aux onze éditions de Cigogne en Fête de 1998 à 2008, les élus communautaires de la Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais ont souhaité créer un nouvel événement fédérateur de mise en valeur de l'estuaire de la Charente et de son patrimoine exceptionnel (militaire, rural, naturel, savoir-faire), la Fête de l'estuaire.

La première édition de la Fête de l'estuaire aura lieu **du 20 avril au 24 mai 2009.**

Du 20 avril au 16 mai 2009, deux crieurs sillonneront les 18 communes de l'agglomération du Pays Rochefortais en colportant les nouvelles d'ici et d'ailleurs, de ce bateau qui a des jambes et qui emmènera les visiteurs dans son aventure...(environ six criées quotidiennes).

Quatre parcours-escales (diurnes et/ou nocturnes) seront proposés **jeudi 21 mai, vendredi 22 mai, samedi 23 mai et dimanche 24 mai 2009,** accessibles à tous pour découvrir le territoire de manière douce, originale et spectaculaire (chaque jour, plusieurs départs de randonnées avec plusieurs moyens de locomotion possibles : pédestre, équestre, cycliste..., pour une seule destination puis retour au point de départ, organisation en partenariat avec des associations locales).

Un temps fort est prévu **samedi 23 mai 2009 sur l'île Madame à Port-des-Barques** avec une grande parade monumentale et musicale autour de l'histoire d'un bateau.

Nous vous remercions de tenir compte des dates de cette manifestation dans la programmation d'événements sur votre commune et de transmettre ces informations à vos responsables associatifs qui seront peut être appelés à participer dans le cadre de ce projet.

Un comité de suivi a été mis en place pour suivre l'organisation de l'évènement. Des repérages sont actuellement en cours. Les services de la CAPR tiendront régulièrement les communes informées de l'avancée de l'évènement.

Organisation : Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais.

Direction artistique : Compagnie Le Sablier en collaboration avec une équipe artistique locale

Pour toute demande d'information complémentaire : contacter la CAPR, Service Tourisme, Nautisme et Développement Culturel.

Stéphanie CHARPENTIER au 05.46.82.89.00.

RETROSPECTIVE Cérémonie commémorative du 90ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918

Le recueil de la Flamme sacrée qui brûle depuis 1923 sans interruption sous l'Arc de Triomphe, a eu lieu le 8 novembre à 17h, avec 5 enfants des écoles de Fouras, St Laurent, Loire les Marais, Ile d'Aix et Yves et une délégation d'Anciens combattants de ces communes avec leurs drapeaux.

Accueillie sous l'Arc par Jean Desmarès, membre honoraire du Comité de la Flamme sous l'Arc de Triomphe et par de nombreux membres de ce comité, une gerbe a été déposée en hommage au Soldat Inconnu et les enfants ont déposés avec émotion des bouquets tricolores offerts par "l'Association des Fils et Filles des Morts pour la France" d'Ile de France - Paris.



Ensuite, la Flamme sacrée prélevée par Jean Desmarès a été recueillie par Jacques Hillairet dans deux lampes tempêtes.

Puis sous l'Arc de Triomphe, a retenti la Sonnerie aux Morts, suivie d'une minute de silence devant la tombe du Soldat Inconnu.

Ce fut pour la délégation emmenée par Jacques Hillairet, Président des Anciens Combattants et du Souvenir Français et par Jean-Louis Paillard Secrétaire général ainsi que pour les jeunes un instant de recueillement patriotique qu'ils n'oublieront jamais. Monsieur le Maire, Raymond Minier, accompagnait cette délégation.

Cette Flamme, ramenée le même soir à Saint Laurent, a été transmise dans environ 10 autres communes les 9 et 10 novembre aux Anciens Combattants et été présente, en plus de Fouras, Saint Laurent de la Prée, Yves, l'Ile d'Aix et Loire les Marais, devant les Monuments aux Morts de ces communes le 11 novembre.

Un texte sur La Flamme a été rédigé spécialement à cette occasion et a été lu au début des cérémonies.



Les enfants sont venus en grand nombre aux cérémonies du 11 novembre, ils ont allumé des bougies avec cette Flamme symbolique et déposé celles-ci devant le monument aux morts



avant la lecture du texte rédigé par Jean Desmarès à cette occasion pour expliquer la présence de cette Flamme sacrée du Souvenir.

Ensuite s'est déroulée la cérémonie habituelle (dépôt de Gerbes, Sonnerie aux Morts et minute de silence...) devant une foule très nombreuse à chaque fois, près de 150 personnes à Saint Laurent.



Repas des vieux fusils

Le 14 novembre l'ACCA organisait son repas traditionnel avec de nombreux convives.

Notons la présence de Monsieur le député Jean-Louis Léonard, et de Monsieur le Maire Raymond Minier.



Photo de groupe de l'ACCA pour la battue au chevreuil du 14 novembre.





Téléthon 2008

L'édition 2008 du Téléthon s'est terminée tôt dimanche après 30 heures d'appels à la générosité, qui ont permis de récolter 95.200.125 euros de promesses de dons pour la recherche sur les maladies génétiques. Un résultat proche des 96,2 millions promis l'an dernier, même si la crise a vraisemblablement pesé dans la décision des Français.



RETROSPECTIVE



Première utilisatrice des fonds récoltés, l'Association française contre les myopathies (AFM) s'est félicitée de ce nouveau coup de pouce donné à la recherche, alors que, pour la première fois au monde, une thérapie génétique devrait recevoir dans quelques mois l'aval de l'agence européenne du médicament.



De vendredi 19h à dimanche 1h, quelque 22.000 manifestations ont eu lieu dans toute la France. Le club moto de St Laurent de la Prée participait dimanche matin à la sécurisation d'une randonnée cycliste organisé par l'omnisports du centre hospitalier de Rochefort, 903€ ont été reversés à l'AFM.



Opération

1 habitant 1 arbre

La semaine s'annonçant pluvieuse les cantonniers ont anticipé les plantations et samedi, dès 8h00, 20 personnes volontaires étaient sur le terrain pour poursuivre cette initiative.

La cour de l'école a retrouvé ses arbres

Comme certains le savent, un des arbres ornant la « cour des grands » a dû être abattu, pour la sécurité de tous. Les parents élus au conseil d'école ont souhaité « prendre en mains » la plantation des nouveaux arbres à l'occasion de la journée 1 habitant 1 arbre. Ainsi après avoir choisi la variété, en accord avec le pépiniériste, les « 2 p'tits nouveaux » ont été plantés. Tous les enfants ont pu le découvrir le lundi suivant.

Pour lutter contre le froid elles ont travaillé sans relâche à 11h30 les arbustes étaient plantés.

La municipalité tient à remercier ces bénévoles et le personnel communal ainsi que les personnes qui sont venues au rendez-vous de 13h30, désolées de ne pouvoir participer, le travail étant terminé.



Marché de Noël

De nombreux visiteurs ce weekend de décembre ont déambulés devant les stands des exposants. L'ambiance était au rendez-vous. Merci et félicitations à l'équipe organisatrice pour la réussite de ce marché de Noël 2008.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2008

Secrétaire de séance : M. MARCHAL.

Présents : MM. LOSTETTER D., COCHE-DEQUEANT O., MARCHAL F., OLLIVIER L. MARCHAND S., BONVALLET E., BOUTIRON F. BEAUFILS C., Mmes BETAUX B., CHASSIN M, JEANNIERE G, TRAIN A., OLIVIER C, LE BRETON D.

Excusés : M MASSE G. (pouvoir à M. MINIER), M. COLAS C-J (pouvoir à M. LOSTETTER).

Absents : MM REPAIN C., ROBAIN P.

VOTE EN DEHORS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vote sur le principe de l'octroi à sept familles d'une dérogation au régime actuel de réservation de l'APS un mois à l'avance. Pour : 2 ; Contre : 14 ; un vote blanc.

Au vu du résultat, et après un échange entre les élus et certaines familles présentes, il est envisagé une modification du règlement intérieur permettant de modifier une réservation pour la semaine à venir, au plus tard le vendredi à 12h00.

DELIBERATIONS

1 - RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

La loi du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'Etat est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, à l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une "réserve communale de sécurité civile", fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L 1424-8-1 à L 1424-8-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de créer une réserve communale de sécurité civile, chargé d'apporter son concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

2 - INSITUATION DE ZONES "30"

Dans le cadre de la sécurité des usagers et de l'amélioration de la circulation routière, Monsieur le Maire propose d'instituer des zones "30" :

route des Coudrées, entre le n°720 et 346 ;

Grande rue, entre le n° 947 et 649 ;

Route de la Grande Levée, en totalité de la boulangerie à La Charente.

Après discussion, le Conseil Municipal décide par 16 voix pour et 1 abstention de créer les dites zones.

3 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que lors de l'Assemblée générale du Syndicat Mixte Départemental de la Voirie en date du 27 juin 2008, Monsieur Claude BELOT, Président, a proposé un élargissement de bureau, dans un souci d'amélioration de la représentativité de l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, pour neuf cantons, un SIVU et une CDC, il a été constaté lors des dernières élections, un déficit de représentants, ne permettant pas l'élection en nombre suffisant de délégués titulaires et suppléants.

En application de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les modifications nécessaires à la nouvelle rédaction des statuts :

Article 5 :

Désignation d'électeurs en nombre suffisant, par rapport à la population communale ou communautaire, dans le respect des textes en vigueur.

Article 6 :

Le comité élit parmi ses membres, un bureau composé d'un président, de vice-présidents, d'un secrétaire et de membres du bureau, dont le nombre est déterminé par délibération du Comité Syndical dans le respect des textes en vigueur.

Les autres articles des statuts sont sans changement.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4 - MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

Article 1 : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de xx % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$PR = [(\text{taux de redevance dont le plafond est de } 0,035 \text{ €}) \times L] + 100\text{€}$$

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100 € représente un terme fixe.

Article 2 : Que ce montant soit revalorisé chaque année :

- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

5 - DROIT DE PLACE POUR MARCHANDS AMBULANTS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des marchands ambulants vont stationner sur la commune.

En conséquence, il convient de fixer les tarifs pour stationner :

- 1 fois par semaine = 25 € par mois,

- 2 fois par semaine = 40 € par mois.

VOTE : 16 pour et 1 abstention.

6 - AMORTISSEMENT DU P.L.U.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du trésor public demandant à la commune l'amortissement du P.L.U. approuvé en 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'amortir le P.L.U. sur 5 ans.

Les montants nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 042 pour les dépenses et 040 pour les recettes.

7 - AMENAGEMENT DU CHEMIN DIT "DU GRAND FIEF"

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2° d), L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Vu la délibération du 26 novembre 2003 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Saint-Laurent de la Prée;

Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur du Clos Martin implique la réalisation d'aménagements sur le chemin dit "du Grand Fief" dans la partie comprise entre la route des Coudrées et la limite du lotissement "Les Acacias".

Les travaux sont les suivants :

- Construction d'une chaussée revêtue de 4 mètres de largeur pour assurer le croisement des véhicules ;
- Construction d'un chemin piétonnier de 1,50 m ;
- Construction d'une cunette de collecte des eaux pluviales ;
- Construction des réseaux électrique et de télécommunications nécessaires à l'alimentation des futures parcelles ;
- Installation d'un éclairage public ;
- Aménagement d'espaces verts et plantations ;

Considérant que cet aménagement est directement lié à l'urbanisation de ce secteur, la participation des propriétaires fonciers est donc fixée à 100 %

Considérant qu'une adaptation de la limite des 60 mètres est motivée du fait que des constructions existantes sont desservies par une autre voie dans ce secteur au-delà de cette bande ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total est estimé à 83 622,00 € TTC. Il correspond aux dépenses suivantes :

Travaux de construction ou d'aménagement de voie	Coûts des travaux
Travaux de voirie et signalisation horizontale (1)	55 400,00 €
Éclairage public (2) 12 900,00 € déduction faite de la participation SDEER	6 450,00 €
Plantations (1)	7 400,00 €
Électricité	9 000,00 €
Dépenses d'études France Télécom (3)	1 200,00 €
Maîtrise d'œuvre études et travaux	4 172,00 €

Article 2 : fixe à 83 622,00 € la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 : Les propriétés foncières concernées sont situées :

- à 60 mètres de part et d'autre de la voie (suivant le plan annexé) ;

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à :

83 622,00 € TTC = 7,82 € TTC

10 696,00 m²

Article 5 : décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice TP 08 (1), TP 12 (2) et indice INSEE du coût de la construction (3).

Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L 332-11-2 du code de l'urbanisme.

QUESTIONS DIVERSES

--- **Journée de l'arbre** : Rendez-vous à 8h00 ou à 13h30. 1.900 arbres sont à planter. Le respect d'un cahier des charges (variétés locales, bêche écologique, lien avec les associations, animation "un habitant, un arbre") permet d'obtenir une subvention de 80% sur le coût total (8.000 € HT) par la Région Poitou-Charentes. Médiatisation prévue avec Ségolène ROYAL au printemps 2009.

--- Elections prudhommales du mercredi 03 décembre 2008 : Monsieur le Maire fait appel à des volontaires parmi les élus pour assurer la tenue du bureau de vote.

--- Présentation du personnel communal aux élus. Monsieur Joël REYEZ sera chef d'équipe à compter du 1^{er} janvier 2009.

--- Festivités sur la commune, programme de novembre 2008 à avril 2009 :

30 novembre 2008 → Bric à Brac ; 6/7 décembre 2008 → Marché de Noël ; 30 janvier 2009 → Pièce de théâtre ; 08 février 2009 → Repas des Anciens ; 22 mars 2009 → Course cycliste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SUCCES DE
JOSIANE BALASKO.

Une comédie enivrante devenue culte,
où se mêlent rires et émotions!!!

Jacques Belin, présentateur du jeu télévisé à succès " L'AFFAIRE EST DANS LE SAC " décide, comme chaque année à la même date, de noyer dans l'alcool, un vieux sentiment de culpabilité, au bistrot de la gare "Le Terminus".

L'alcool aidant, Il y fait la connaissance de Simone, en liberté conditionnelle .Elle attend un train. Lui attend que le temps passe.

Ils vont vivre alors ensemble une folle nuit d'ivresse...

Le lendemain matin, Jacques Belin dont les souvenirs de la nuit, lui font cruellement défaut, va aller de surprise en surprise...



Cette pièce a été interprétée au théâtre par Josiane Balasko, Michel Blanc, Jean-François Dérek, et connu un véritable triomphe.

Le texte fut par la suite adapté au cinéma avec Josiane Balasko et Thierry Lhermite.

Salle polyvalente de St Laurent de la Prée

Vendredi 30 janvier à 20h30

Tarif unique 10€, gratuit pour les moins de 12 ans



Concluons par ce proverbe Charentais: *Pour bin finir, o faut bin commencer !* (Pour réussir il faut bien commencer)